

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS INDUSTRIELS,
MINIERS, ÉNERGÉTIQUES ET NORDIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de raccordement du complexe de valorisation des
biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau
de Gazoduc TQM sur les territoires de la ville de Mirabel
et de la municipalité de Sainte-Sophie
par Énergir, s.e.c.**

Dossier 3211-10-027

Le 10 août 2023

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM sur les territoires de la ville de Mirabel et de la municipalité de Sainte-Sophie par Énergir, s.e.c. est recevable, soit qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

| Date année-mois-jour | Événement |
|--------------------------------|---|
| 2022-05-17 | Réception de l'avis de projet |
| 2022-06-03 | Délivrance de la directive ministérielle |
| Du 2022-06-15 au 2022-07-15 | Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder |
| 2022-08-01 | Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique |
| 2022-12-20 | Réception de l'étude d'impact |
| 2022-12-20 | Dépôt de l'étude d'impact au registre |
| 2023-03-03 | Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés |
| 2023-04-12 | Réception des réponses du premier document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet |

| | |
|------------|--|
| 2023-06-09 | Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés |
| 2023-07-24 | Réception des réponses du deuxième document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet |

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet visé consiste à construire une nouvelle conduite de gaz naturel renouvelable (GNR), sur une distance d'environ 10 km, afin de raccorder le complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation qui sera construit par Waste Management (WM) sur le site du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, au réseau existant de Gazoduc Trans Québec et Maritimes inc. (Gazoduc TQM). Ainsi, une conduite d'acier d'un diamètre de 168,3 mm sera enfouie à une profondeur minimale de 1,6 m en zone cultivée et de 1,2 m en zone boisée. L'initiateur prévoit faire l'acquisition d'une servitude permanente de 23 m de largeur. Des infrastructures hors sol à chaque extrémité de la conduite sont également prévues, soit, au point de départ sur la propriété de WM, un poste d'injection, une gare de raclage incluant une vanne de sectionnement et une vanne de purge, et au point d'arrivée, une autre gare de raclage avec une vanne souterraine, au point de raccordement sur le réseau de Gazoduc TQM. L'initiateur prévoit aussi l'acquisition et l'aménagement d'un chemin d'accès permanent de 8 m menant aux infrastructures prévues au raccordement, entre la route 117 et les infrastructures hors sol afin de permettre leur entretien en cours d'exploitation.

En ce qui concerne les activités connexes, mentionnons que le projet nécessitera des aires de travail temporaires contiguës à l'emprise permanente pour diverses activités de construction, dont la circulation des équipements et de la machinerie, la mise en andain du sol arable et des déblais excavés et l'entreposage temporaire de matériaux. Des aires de travail temporaire supplémentaires seront aussi requises pour le franchissement d'obstacles, notamment au niveau des cours d'eau ou de voies publiques.

Le projet représente un investissement de 35 M\$. Il complète un important projet de valorisation des biogaz et des matières résiduelles porté par WM de plus de 200 M\$. Le projet vise à injecter environ 80 millions de m³ de gaz naturel renouvelable (GNR) annuellement dans le réseau gazier. Selon l'échéancier de l'initiateur de projet, les travaux débiteront à l'été 2024, pour une mise en exploitation à l'hiver 2025.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise des Laurentides;
- la Direction de la prospective climatique et de l'adaptation;
- la Direction de la qualité de l'atmosphère;

- la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Conseil exécutif;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère du Transport et de la Mobilité durable;
- Environnement et Changement climatique Canada;

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ÉNERGIR, S.E.C. *Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal – Raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM*, par Groupe conseil UDA inc., décembre 2022, 393 pages incluant 8 annexes;
- ÉNERGIR, S.E.C. *Évaluation environnementale de site – Phase 1- Sommaire, Raccordement Sainte-Sophie*, par Groupe conseil UDA inc., novembre 2022, 132 pages incluant 4 annexes;
- ÉNERGIR, S.E.C., *Rapport d'inventaires biologiques – Raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM*, par Groupe conseil UDA inc., novembre 2022, 256 pages incluant 9 annexes;
- ÉNERGIR, S.E.C., *Étude d'impact sonore – Installation d'une nouvelle conduite à Sainte-Sophie*, par SOFT dB pour Énergir, s.e.c. et Groupe Conseil UDA inc., décembre 2022, 58 pages;
- ETHNOSCOP INC. *Installation d'une nouvelle conduite de gaz naturel dans les municipalités de Sainte-Sophie et Mirabel – Énergir, Étude de potentiel archéologique*, par Ethnoscop pour Énergir, s.e.c. et Groupe Conseil UDA inc., octobre 2022, 56 pages;
- ÉNERGIR, S.E.C., *Rapport final – Analyse des risques technologiques du projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation du LET de Sainte-Sophie au réseau existant de Gazoduc TQM*, par Services É-risques industriel majeur Inc. pour Énergir, s.e.c, décembre 2022, 84 pages;
- ÉNERGIR, S.E.C., *Addenda 1 – Réponses aux questions et commentaires du 3 mars 2023 – Raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de*

Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc, par Groupe conseil UDA inc., avril 2023, 629 pages incluant 10 annexes;

- ÉNERGIR, S.E.C., *Addenda 2 – Réponses aux questions et commentaires du 9 juin 2023 – Raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM*, par Groupe conseil UDA inc., avril 2023, 86 pages incluant 6 annexes;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre, datée du 3 juin 2022.

L'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Original signé par :

Marie-Josée Lavoie, Biologiste, M. Sc.

Analyste

Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques